Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-212102313-20240325-VD2024032520-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Publication : 26/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59
Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU

OBJET : PETITE ENFANCE

Petite enfance – Établissements d'accueil du jeune enfant - Renouvellement de la participation financière départementale - Convention avec le Département de la Côte d'Or

La convention passée entre le Département de la Côte d'Or et la Ville de Dijon, concernant la participation financière au fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants, a été conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023, et cessera de produire ses effets le 31 mars 2024.

Il est donc proposé de signer avec le Département de la Côte d'Or, une nouvelle convention d'une année, dans les mêmes conditions que précédemment votées lors de l'assemblée délibérante du conseil départemental, le 18 décembre 2023, à savoir 1 € par heure réalisée :

- pour les enfants porteurs de handicap : enfants bénéficiant soit d'une orientation par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, soit d'une aide d'un Centre d'Action Médico Sociale Précoce, soit d'un suivi par un service de pédopsychiatrie ;

- pour les enfants dont les parents bénéficient d'un minima social : Revenu de Solidarité Active socle et activité, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité.

L'aide est versée en une seule fois l'année N+1 sur la base de justificatifs à fournir et est perçue par la Ville, tant pour les structures dont elle est gestionnaire que pour celles où elle a acquis des places, notamment auprès de gestionnaires privés.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

– **d'approuver** le projet de convention à conclure entre le Département de la Côte d'Or et la Ville de Dijon, annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des notifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

– **d'autoriser** Monsieur le maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

Scrutin	Pour : 59	Abstention : 0
	Contre : 0	Ne se prononce pas : 0
	Dont 6 procuration(s)	

Signature numérique le 26/03/2024
de Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance
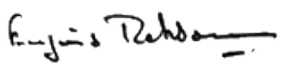
Signature numérique le 26/03/2024
de François REBSAMEN
Maire de Dijon